



Assurance vie remboursement d'une dette

Par **nino31**, le **08/04/2009** à **10:24**

Bonjour,

j'ai une assurance vie chez le Gan

En 2001 j'ai eu besoin d'argent et j'ai demandé une somme de mon épargne ils ont accepté

Le conseiller est venu à la maison en nous expliquant que tous les mois 2.50 euros seront prélevés sur notre compte jusqu'à la somme due

nous ne recevons aucun relevé de cette somme et ce n'est ni mentionné sur le relevé annuel

Après un appel de ma part pour savoir où j'en étais de son remboursement je viens d'apprendre que je n'ai rien remboursé ce n'est que les intérêts

Le conseiller au téléphone m'a expliqué que ce prélèvement mensuel durera autant de temps tant que je n'ai pas remboursé ma somme empruntée on peut aller jusqu'au terme du contrat et en plus à la fin il déduira le montant que je leur dois

est-ce légal de ne rien recevoir de leur part sur ce crédit car c'est une forme de crédit car dans l'histoire j'ai perdu de l'argent surtout que le conseiller c'est bien gardé de nous dire qu'il faut la rembourser dans les 5 ans et ce prélèvement mensuel ne sont que des intérêts

j'ai demandé qu'il m'envoie par courrier la somme que je leur dois afin de les rembourser

merci de votre réponse